

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 FEVRIER 2025

à 20h30

Conseil Municipal :

Présents : M. Jean-Jacques GOUAULT, Mme Marianne LECOMTE, M. Luc APPERT, Mme Annie LEMOUELLIC, Mme Isabelle BOUCKSOM, Mme Odile LOMBARD, M. Emmanuel CHONION, Mme Gina BUCHE, M. Frédéric CHARTON, M. Jean-Pierre PALADINI, M. Maxime FRANÇOIS, Mme Nataly MATHE et M. Arnaud DESSERTENNE

Absents : M. Franck COPITET représenté par M. Jean-Jacques GOUAULT, Mme Georgina COPITET représenté par Mme Gina BUCHE

La réunion a lieu à la salle du conseil de la mairie sous la Présidence de M. Jean-Jacques GOUAULT, le Maire de Bétheniville.

La date de la réunion a été envoyée par mail le 29 janvier 2025 avec l'envoi de l'ordre du jour.

Il est procédé à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance.

Mme Gina BUCHE est désignée pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

M. Jean-Jacques GOUAULT rappelle l'ordre du jour après avoir énuméré les absents excusés et représentés.

M. Jean-Jacques GOUAULT indique que la réunion sera courte car qu'il n'y a que deux délibérations dont une urgente concernant le paiement de deux factures d'investissement car un des fournisseurs souhaite être réglé rapidement ; le travail étant terminé, il ne peut attendre le mois d'avril (date d'établissement du Budget primitif 2025) pour être payé car sa société a quelques problèmes de trésorerie.

ORDRE DU JOUR

- DELIBERATION APPROBATION COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 17 JANVIER 2025**
- DELIBERATION POUR PAIEMENT FACTURES INVESTISSEMENT AVANT BUDGET**

Délibération N°10 - Procès-verbal valant compte-rendu de la séance du conseil municipal du 17 janvier 2025 - Validation

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- de valider** le procès-verbal valant compte-rendu de la séance du Municipal du 17 janvier 2025.

Délibération N°11 – Autorisation N°2 de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote

du budget Primitif 2025

Le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de réaliser le plus rapidement possible, avant le vote du budget primitif de l'exercice, les dépenses suivantes :

- 1 facture de ETPG MOREIRA de POMACLE 51110 pour la rénovation de la piste de BMX dans la zone sportive le Gros Buisson
- 1 facture de MGM ARTISANS ASSOCIES 08310 pour le lot RÉFECTION TOITURE de l'opération « aménagement d'une salle d'archives municipales dans un souci de conservation du patrimoine communal et dans un souci d'économies d'énergie dans le grenier de la mairie »

Il précise que l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales permet à l'exécutif de la collectivité « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars (en l'absence d'adoption du budget avant cette date), sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) ».

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **d'autoriser** le Maire, à engager liquider et mandater les dépenses urgentes indiquées ci-dessus, pour un montant total de 10 318.86 euros (Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2025, lors de son adoption).

Pas de tour de table du conseil

FIN DE SEANCE : 21h00